

Les instants clés du médico-social



Un instant clé = une thématique spécifique abordée

1ère partie - 1h : "On vous dit tout"

Accessible
à tous

2ème partie - 45min : "À vous de partager"

Réservé
adhérents

Présentation des intervenants

Chargée de mission
Qualité Sécurité
Secteur Médico-Social
Site de Clermont-Ferrand

CEPPRAAL

Anaïs
GAUTHERON



Chargée de mission Qualité
– Secteur Médico-social –
Antenne de Reims

SRA Grand EST

Stéphanie
BOUR





Le projet d'accompagnement

15 décembre 2022



Bienvenue
dans cette 1^{ère} partie

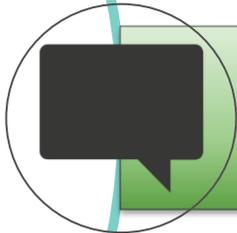
"On vous dit tout"

Gratuite et ouverte à tous

Avant de commencer



Merci de ne pas activer vos caméras et micros



Vous pouvez dialoguer avec nous via l'espace conversation (tchat)



À la fin de la présentation, merci de consacrer quelques minutes au remplissage du questionnaire de satisfaction

Le projet d'accompagnement : indispensable pour améliorer l'accompagnement



1 - Définitions & Cadre réglementaire

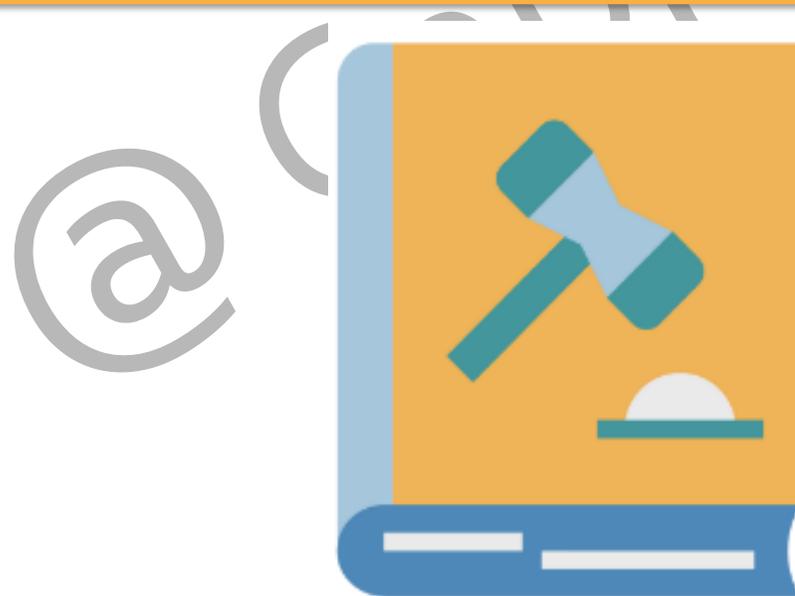


2 - Décryptage selon le manuel
d'évaluation HAS



3 - Mise en œuvre

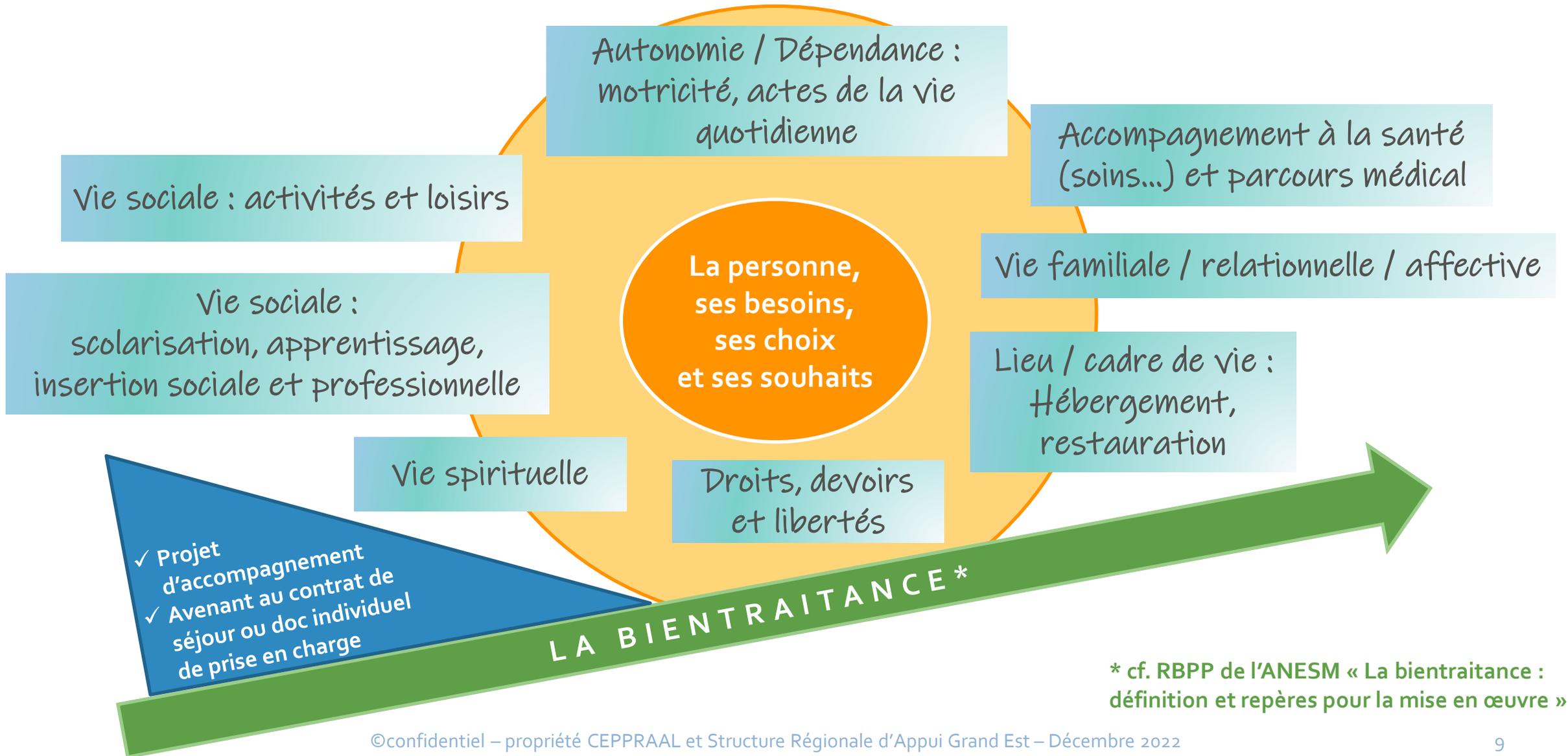
1 - Définitions & Cadre réglementaire



- Le projet personnalisé est un **outil de coordination** visant à répondre à long terme aux **besoins et attentes de la personne accueillie**.
- La vision portée par le législateur dans les différents textes insérés au CASF conduit les personnes accueillies au sein des ESSMS à participer à leur projet d'accompagnement dans une **dynamique de parcours**.

Projet personnalisé ?
Projet d'accompagnement ?
Projet individuel ?
Projet individualisé d'accompagnement ?
Projet de vie ?

...



* cf. RBPP de l'ANESM « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

Obligation légale :

- **Loi du 2 janvier 2002** – Art L311-3 du CASF / alinéa 7° : « *La participation directe de la personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne* »
- **Décret du 26 novembre 2004** relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du CASF
- **Loi « handicap » du 11 février 2005** pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Nouveau dispositif d'évaluation HAS** – thématique transversale

C'est un document évolutif

Le projet d'accompagnement : « pierre angulaire » de la personne

Projet d'accompagnement : Améliorer la qualité de vie de la personne en situation de handicap



Permettre à la personne
d'être actrice de sa vie

Rédiger et mettre en œuvre un document
ajustable à tout moment

Rendre **actrice** la personne

Dès que **sa situation ou son
environnement change** : réajuster ou
redéfinir avec la personne son projet



Toute modification
du comportement



C'est ma vie,
je choisis!

Le projet d'accompagnement : des vigilances à chaque étape de la vie

**ANTICIPER
RECUEILLIR**

les besoins et attentes lors des périodes de transition :

Enfance → Adolescence
Adolescence → Âge adulte
Adulte travailleur → Retraite



OBSERVER

les premiers signes de vieillissement et/ou de déclin cognitif

**ÊTRE
VIGILANT**

vis-à-vis du vieillissement des proches / aidants

Document évolutif tout au long de la vie de la personne accompagnée



Selon vous, le projet d'accompagnement est :

- un droit ? Réponse 1**
- un devoir ? Réponse 2**
- un droit et un devoir ? Réponse 3**



→ Il s'agit d'un **devoir**
avec plusieurs obligations
légales



→ La participation de l'utilisateur est un **droit**, mais ce n'est pas une obligation pour la personne accompagnée.

Ainsi les équipes de professionnels doivent solliciter les personnes accompagnées pour participer à la co-construction de son PP mais il n'y a pas d'obligation pour la personne (= recherche de la participation de la personne + traçabilité correspondante)

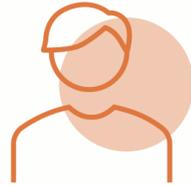
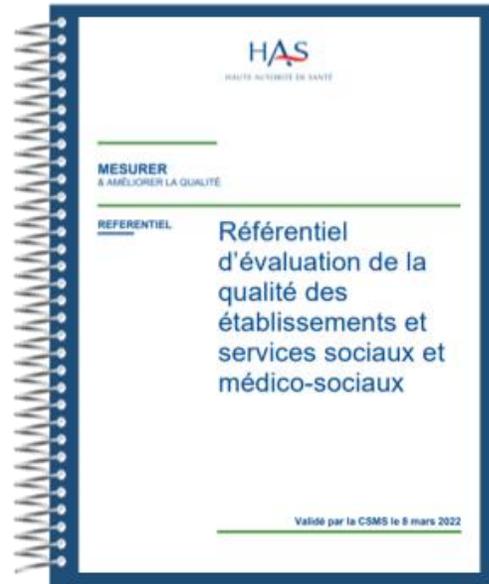
Source : RBPP « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » - ANESM, Décembre 2008

2 - DÉCRYPTAGE

selon le manuel d'évaluation HAS



Thématique « Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement »



Chapitre 1 – La personne

- La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement
- L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne



Chapitre 2 – Les professionnels

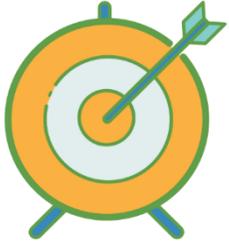
- Les professionnels adaptent avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée



Chapitre 3 – L'ESSMS

- L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive

Thématique « Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement »

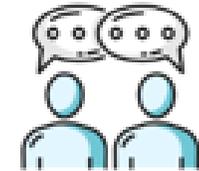


@Cepppraal

3 critères « La personne » :

- 1.10.1 - La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.
- 1.10.2 - La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, co-construisent le projet d'accompagnement.
- 1.11.1 - La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.

Entretiens



Personne
accompagnée

- La personne accompagnée actrice de son accompagnement
- Communication sur le projet = un prérequis indispensable
- L'expression des besoins et attentes de la personne
- Implication de l'entourage selon le choix de la personne et respect de ce choix
- Participation de la personne à la co-construction du projet



Ne pas oublier : c'est la personne qui, de par l'expression de ses besoins, attentes, souhaits... guide les professionnels et ses proches pour l'accompagner dans son projet

Exemples de questions posées aux personnes accompagnées

Co-construction et mise en œuvre

- Savez-vous ce qu'est le projet d'accompagnement ? Avez-vous été associé(e) à la démarche ?
- Vous a-t-on questionné(e) sur vos besoins, vos attentes (ex : goûts et dégoûts alimentaires, rythme de sommeil, activités, habitudes, loisirs / passions ...) ?
- En cas de refus de participation, votre décision est-elle respectée ?
- Votre entourage a-t-il été associé à la construction de votre projet d'accompagnement ?
- En tant que proche, quelle est votre place dans l'accompagnement ? Votre avis est-il pris en compte ?
- Etes-vous associé(e) à la mise en œuvre des actions de votre projet d'accompagnement ?
- Avez-vous approuvé le contenu de votre projet d'accompagnement ?
- Disposez-vous et/ou vos proches d'un exemplaire de votre projet d'accompagnement ?

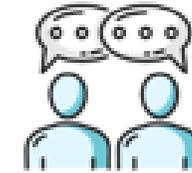
Réévaluation

- Votre projet est-il réévalué en cas de besoin au minimum une fois par an ?
- Avez-vous participé à la réévaluation et pose de nouveaux objectifs de votre projet d'accompagnement ?

5 critères « Les professionnels » :

- 1.10.3 - Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.
- 1.10.4 - Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.
- 1.10.5 - Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.
- 1.10.6 - Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.
- 1.11.2 - Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.

Entretiens



Professionnels

Consultation documentaire



Dossier de la
personne

Traçabilité

Système
documentaire...

- Outils pour évaluer les besoins de la personne connus et mis à disposition des professionnels
- Outils pour co-construire (FALC, pictogrammes,...)
- Temps identifié pour la co-construction
- Existence d'un référent
- Outils pour mettre en œuvre le projet (quels moyens à disposition ?)
- Liste des partenariats mobilisables
- Formalisation du projet : support, accès au projet,...
- Réévaluation : 1 fois par an minimum ou au besoin
- Traçabilité dans le dossier (dates des projets) et suivi des réévaluations (pilote ou coordonnateur)
- Prise en compte du besoin de répit de l'aidant si besoin (à l'écoute du besoin)
- Connaissance des dispositifs de prévention, de soutien et de répit
- Informations sur l'offre de répit aux aidants (traçabilité de la délivrance de l'information)

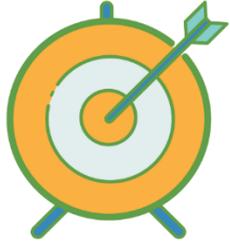


Co-
construction
et
mise en œuvre

- ❑ Comment mettez-vous en place le projet d'accompagnement et comment associez-vous la personne accompagnée et ses proches dans cette démarche ?
 - ❑ L'avez-vous questionné(e) sur ses besoins, ses attentes (ex : goûts et dégoûts alimentaires, rythme de sommeil, activités ...), son histoire de vie ?
 - ❑ Avez-vous associé les proches au questionnement ?
 - ❑ Comment faites-vous si la personne accompagnée refuse la démarche ?
 - ❑ Les objectifs et plan d'actions ont-ils été présentés à la personne accompagnée et/ou son représentant ?
 - ❑ Le projet d'accompagnement personnalisé a-t-il été validé par la personne accompagnée et/ou sa famille ainsi que l'ensemble les parties intéressées (direction ou son représentant, représentant légal) ?
 - ❑ Communiquez-vous un exemplaire du projet d'accompagnement à la personne et/ou proches ?
- Quels sont les offres de soutien et de répit sur votre territoire ? Comment communiquez-vous dessus aux familles ?
- Est-ce-que vous proposez ce type de dispositif (accueil de jour, hébergement temporaire,...) ?

Réévaluation

- ❑ Le projet d'accompagnement a-t-il été réévalué, à minima, une fois / an ?
- ❑ De nouveaux objectifs associant la personne accompagnée et/ou ses proches ont-ils été posés ?



1 objectif :

Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.

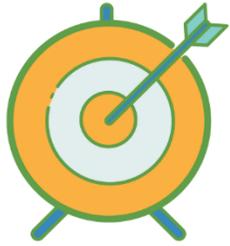
ceppraal

- Procédures internes « risques » (fugue, chute...) + connaissance de leur existence
- Outils pour repérer et évaluer les situations à risques
- Formation des professionnels sur les différentes situations à risques pouvant se présenter pour la personne
- Existence d'un pilote / coordonnateur des projets
- Existence d'espaces pluri professionnels pour le suivi et la coordination des projets
- Traçabilité dans les dossiers
- Partenariats mobilisables pour l'accompagnement d'une personne à risque



Exemples de questions posées aux professionnels

- ❑ Quelle est l'organisation autour du projet d'accompagnement ? L'organisation comprend t'elle un système de référent ? Un pilote ?
- ❑ Quelles sont les étapes pour la construction d'un projet d'accompagnement ? Ces étapes sont-elles l'objet d'une procédure ?
- ❑ De quels outils disposez-vous pour mener à bien la co-construction du projet d'accompagnement ?
- ❑ Utilisez-vous le projet d'accompagnement comme un support de coordination pour l'accompagnement ? Comment cela se traduit en pratique ?
- ❑ De quelles ressources et/ou outils disposez-vous pour repérer les situations à risques ?
- ❑ Le risque repéré pour une personne est-il tracé dans son dossier ?
- ❑ Comment adaptez-vous le projet d'accompagnement au(x) risque(s) repéré(s) ?



1 objectif :

L'ESSMS coconstruit sa
stratégie
d'accompagnement et son
inscription dans le territoire,
dans une approche inclusive.

ceppraal

- Stratégie institutionnelle « **accompagnement, inscription dans le territoire et approche inclusive** » (projet d'établissement ou de service...)
- Organisation institutionnelle (moyens, ressources, infos dans le livret d'accueil, aux instances...)
- Connaissance et mobilisation des partenariats pouvant enrichir votre offre de l'accompagnement (liste, appels à projets, accompagnements innovants...)
- Actions d'informations (journées à thèmes, portes ouvertes...) et participation à des événements sur le territoire
- Traçabilité

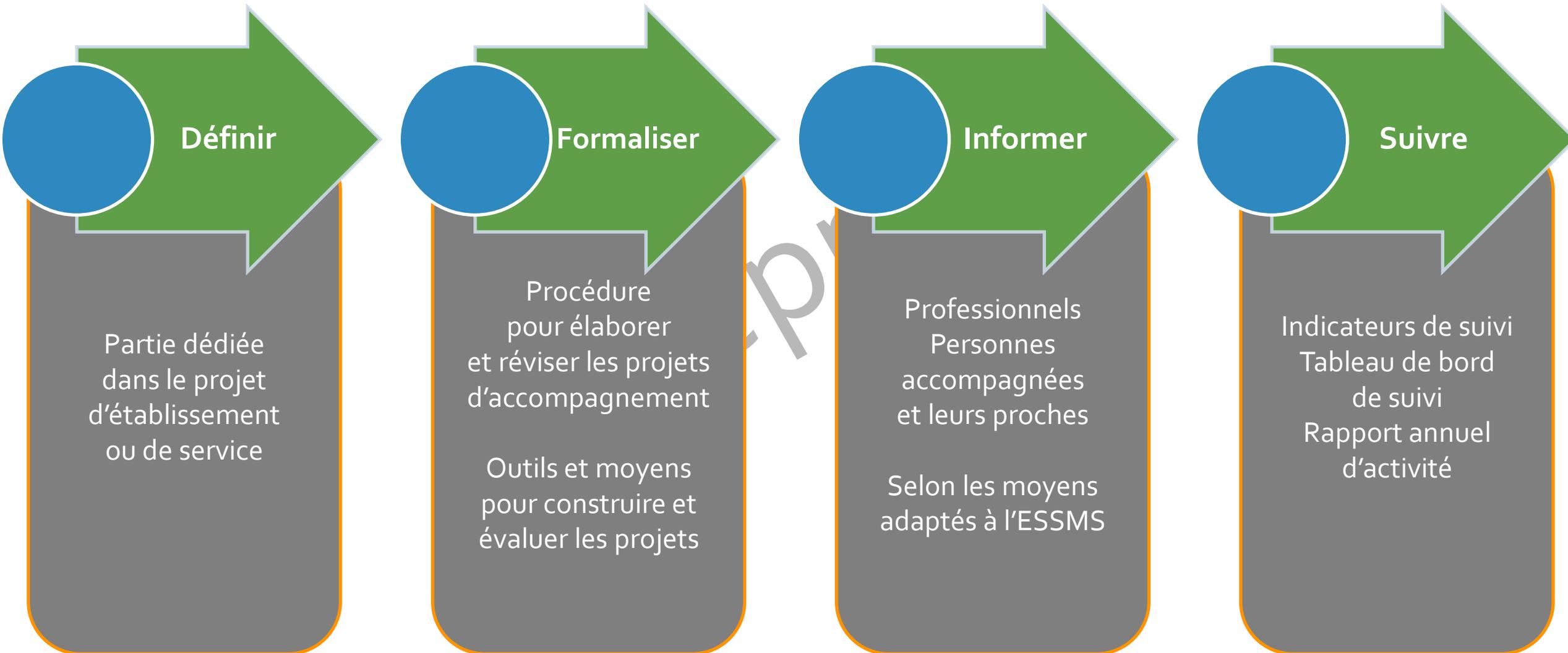


- ❑ Comment est positionné le projet d'accompagnement dans le projet d'établissement?
- ❑ Quelles sont les valeurs institutionnelles pour déployer la démarche ?
- ❑ Quelles ressources mobilisez-vous pour le déploiement des projets d'accompagnement ?
- ❑ Quelle place pour la co-construction? Quels outils ?
- ❑ Quelle place le positionnement institutionnel donne à l'entourage dans la co-construction du projet ?
- ❑ Existe-t-il des temps institutionnels pour que l'équipe se réunissent ?
- ❑ De quels partenariats disposez-vous pour enrichir l'offre d'accompagnement ?
- ❑ Quelle est la dynamique du projet d'accompagnement ? S'amorce t'elle dès l'admission ? Est-elle partagée avec des partenaires extérieurs ?
- ❑ Quelles sont les limites institutionnelles à la personnalisation du projet ?
- ❑ Avez-vous des indicateurs pour évaluer votre démarche (complétude des projets, réévaluation,...) ?
Lesquels ?
- ❑ Comment le CVS est-il impliqué ?
- ❑ Quelles actions sont développées pour favoriser l'ouverture de l'ESSMS sur son environnement ?
- ❑ Quelles actions menez-vous pour favoriser l'approche inclusive ?

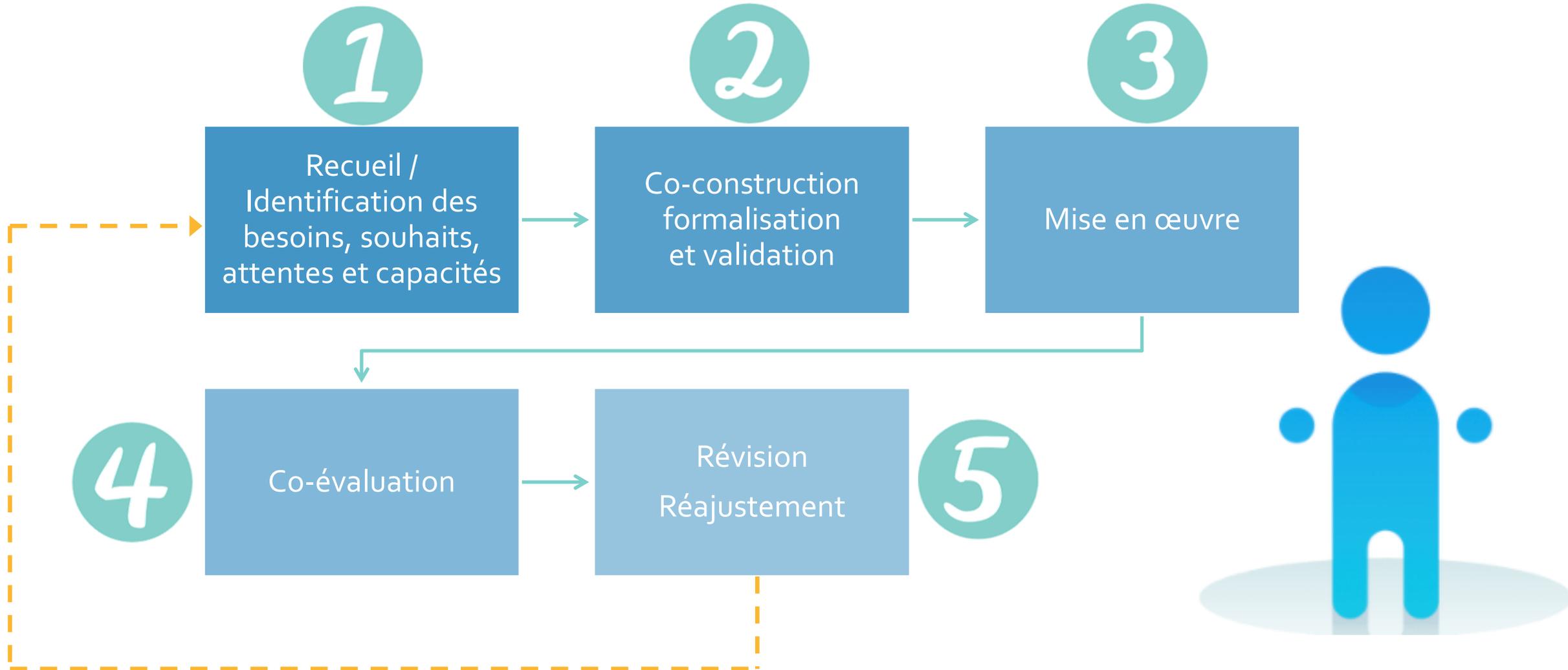
3 – MISE EN ŒUVRE



Organiser la démarche en interne



Les étapes essentielles pour la mise en œuvre



- Difficultés de perception ou d'expression de la personne
- Difficultés cognitives, gestion des émotions, perception de la réalité, dépendance
- Degré de proximité avec ses accompagnants

→ La personne ne peut pas déterminer / réaliser seule son projet



→ Participation minimale est centrale ; adhésion de la personne doit être recherchée

→ Nécessité de participation des différents accompagnants : proches (parents, enfants, famille...) et équipe pluridisciplinaire de professionnels pour croiser les regards et observations et ainsi permettre un projet au plus près des besoins et attentes de la personne.

L'Établissement ou le Service MS :

projet d'établissement ou de service : missions, prestations & accompagnements
équipe pluriprofessionnelle : mise en œuvre des prestations et accompagnement

La personne en situation de handicap, actrice de son projet :

Au travers de ses besoins, ses habitudes, ses souhaits, ses attentes, ses capacités et ses incapacités et de son entourage

Validation du projet d'accompagnement par la personne et/ou le responsable légal et l'établissement.

Mise en œuvre du projet et des accompagnements personnalisés

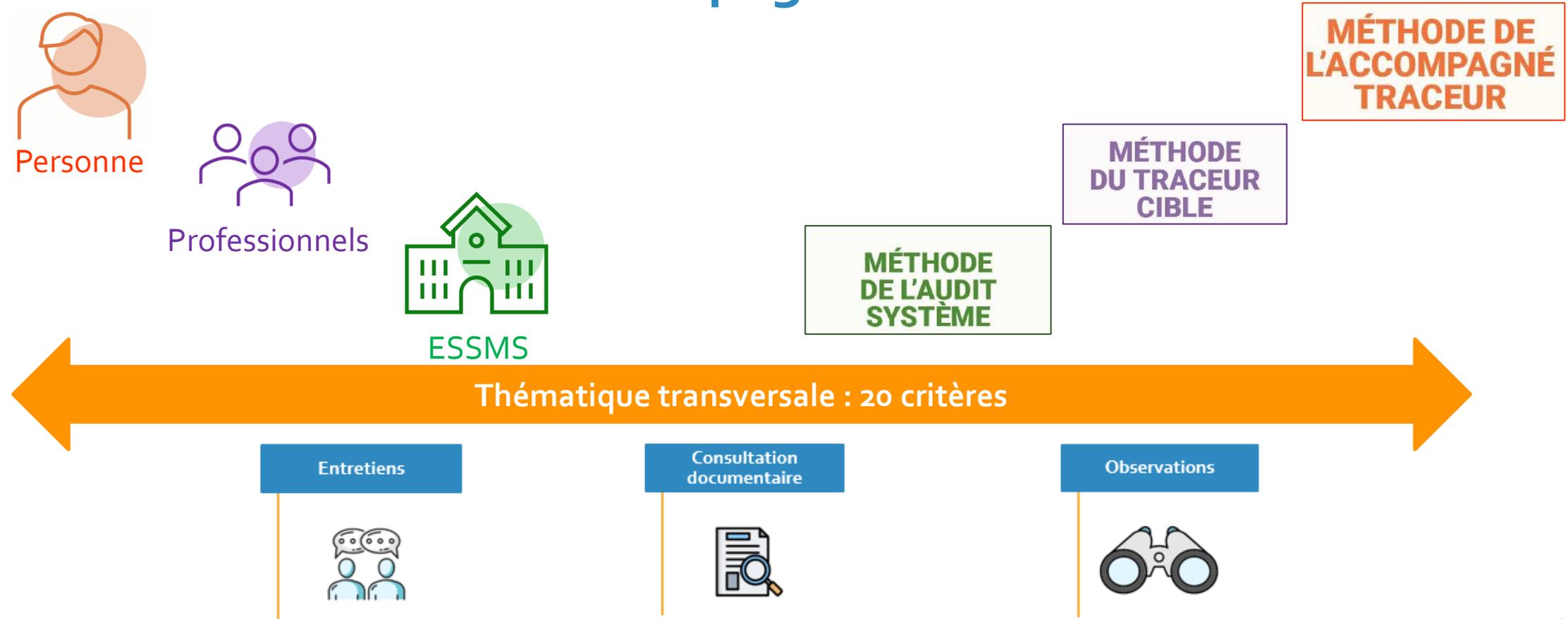
Réévaluation régulière pour ajustement au plus près des besoins et attentes

6 mois

CONCLUSION

En conclusion

Thématique « Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement »



En conclusion



Co-construction du projet d'accompagnement

Accompagnement
quotidien
et continu

Fondée sur :

- Évaluation, au jour le jour, des potentialités et des limites
- Recueil des besoins, attentes...
- Observations et évaluations
- Attention et respect permanents
- Association de la personne et de ses proches

Dont le but est de :

- l'aider à s'épanouir, à vivre mieux et à développer ses capacités et ses ressources
- lui garantir la meilleure qualité de vie possible

En conclusion

- Connaissent la démarche, les outils
- Co-construisent
- Mettent en œuvre le principe d'auto-détermination



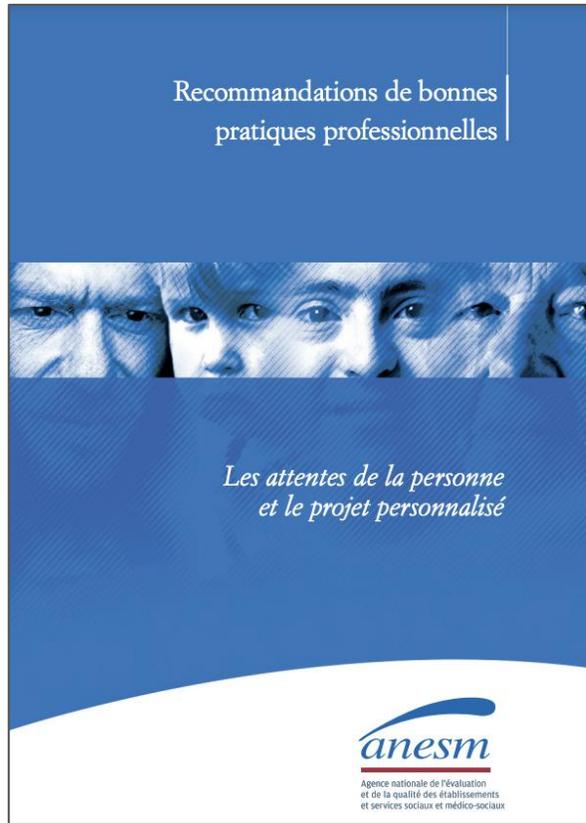
La personne
au centre



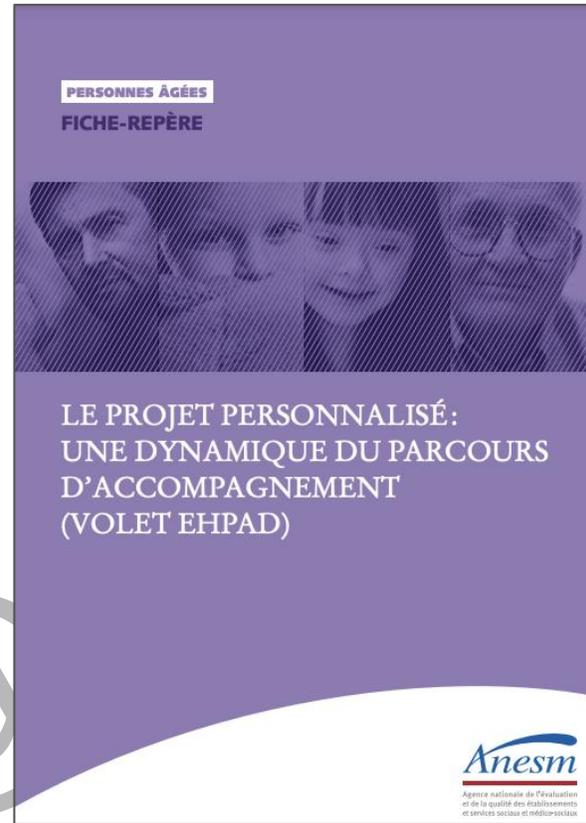
Ressent que son accompagnement est personnalisé, que ses attentes et besoins sont pris en considération



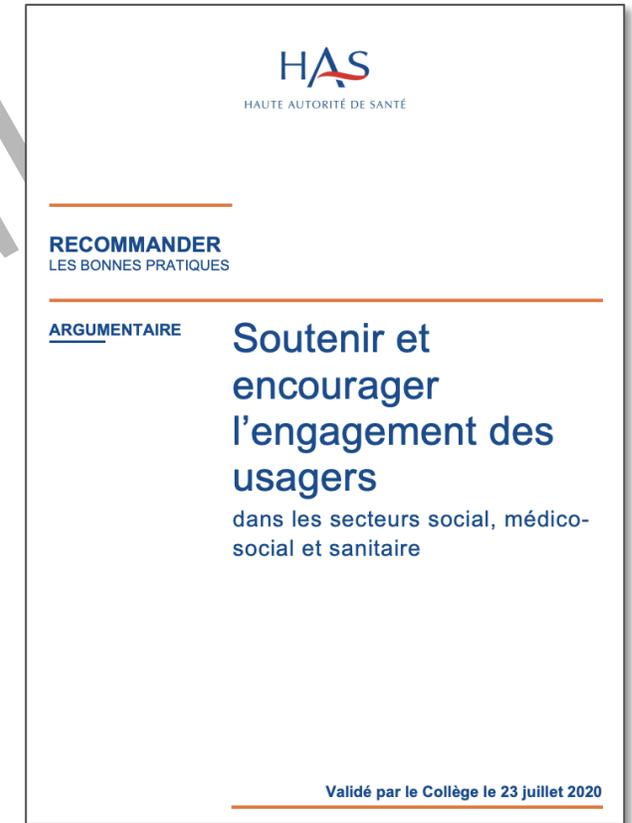
- Porte la démarche
- S'inscrit dans une démarche dynamique
- Impulse des valeurs d'engagement



[RBPP ANESM :
Les attentes de la personne
et le projet personnalisé](#)



[Fiche repère ANESM
Le projet personnalisé : une dynamique
du parcours d'accompagnement \(volet EHPAD\)](#)



[Reco HAS Soutenir et encourager l'engagement
des usagers dans les secteurs social, médico-
social et sanitaire \(+ synthèse\)](#)



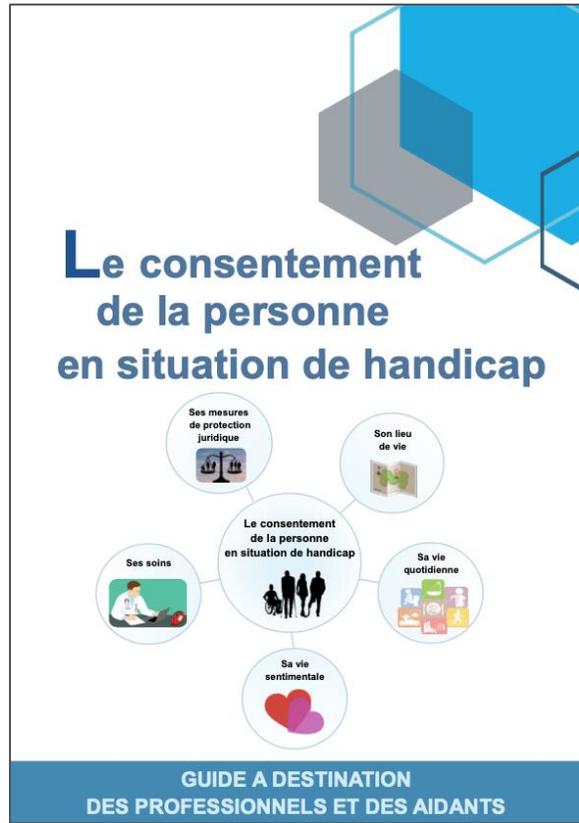
Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

**LOIS ET REGLEMENTS FAISANT REFERENCE A LA NOTION
PROJET DE / POUR LA PERSONNE
ACCOMPAGNEE PAR UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL**

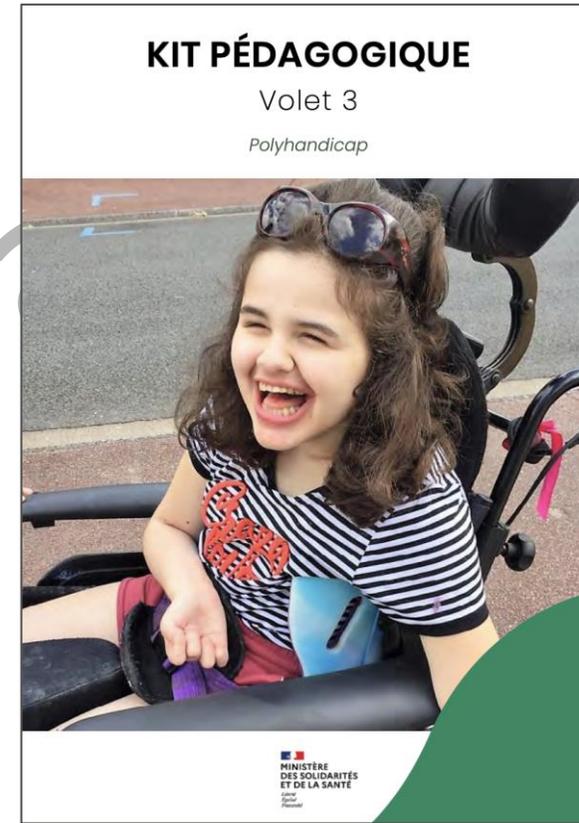
Contact :
Maud Morel, chef de projet junior
maud.morel@sante.gouv.fr

5 rue Pleyel – Bât. Euterpe – 93200 Saint-Denis - tel : 01.48.13.91.00 – www.anesm.sante.gouv.fr
Numéro Siret : 130 003 619 000 17

[Liste des lois et règlements faisant référence à la notion « projet de / pour la personne » accompagnée par un établissement ou service social et médico-social](#)



[Guide RéGéCAP - Le consentement de la personne en situation de handicap](#)

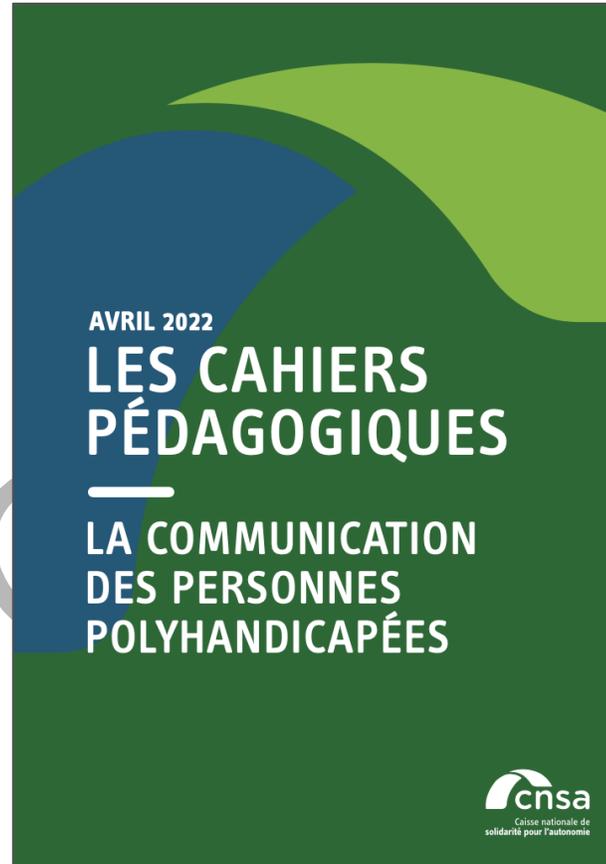


[Kit pédagogique – Volet 3 Polyhandicap](#)



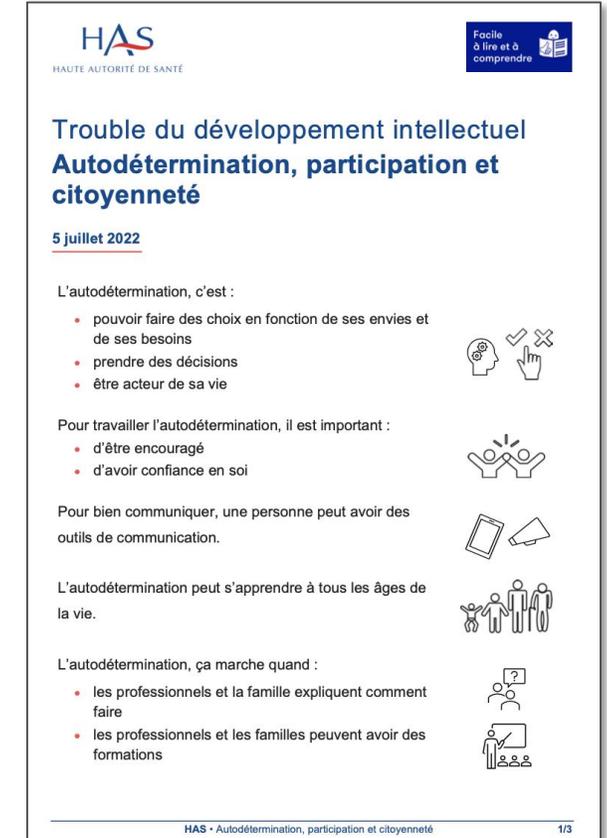
[Guide « Mieux connaître le handicap... »](#)

→ Utilisation élargie au secteur MS

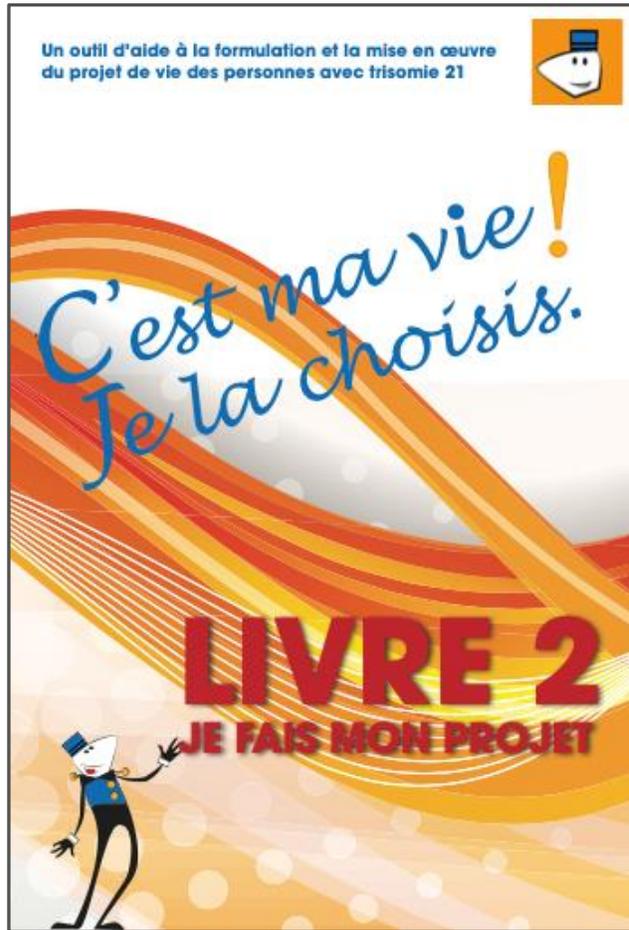


[Cahier pédagogique](#)

[La communication des personnes polyhandicapées](#)



[Fiche HAS Auto-détermination](#)



[Livret 2 « Je fais mon projet »](#)



[Outil numérique « C'est ma vie, je choisis »](#)

Vos questions



Pour nous contacter :

contact@ceppraal-sante.fr



qualite.reims@sragrandest.org

04.72.11.54.60



03 83 40 85 11

Suivez-nous:



www.ceppraal-sante.fr

www.sragrandest.org

Merci pour votre participation



merci!

ppraal



*N'oubliez pas de répondre
au questionnaire
de satisfaction.*